

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CANIGOU-VAL CADY
Zone artisanale Al Bosc
66820 VERNET-LES-BAINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2008

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille huit et le 2 avril à 18h30, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis dans la salle d'accueil touristique de la commune de Vernet les Bains, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mars 2008 par le président sortant, Monsieur Gérard CLAVERE, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Sont présents :

MM. AIRAUDI Evelyne, BOUSIGUE Pierre, BROC Robert, BRUZY André, CASES Jérôme, CASES Juliette, CHANONIER Patrick, CLAVERE Roger, GEMON Alain, GOZE Etienne, GUITART Henri, JALIBERT Brigitte, KRYZYK Georges, MARGAIL Raymond, MARTINETTO Claudette, MONET Ludovic, PINCHON Jean-Claude, PIQUEMAL Jean-Claude, TUFNER Alain et WALTER Jean-Marie.

La séance est ouverte par Monsieur Gérard CLAVERE, président sortant qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux et déclare installer dans leurs fonctions de conseillers communautaires :

Membres titulaires : MM. CASES Jérôme, CASES Juliette et PIQUEMAL Jean-Claude pour CASTEIL ; MARGAIL Raymond, MARTINETTO Claudette et TUFNER Alain pour CORNEILLA DE CONFLENT ; BOUSIGUE Pierre, CHANONIER Patrick, GUITART Henri et JALIBERT Brigitte pour VERNET LES BAINS.

Membres suppléants : MM. AIRAUDI Evelyne, BRUZY André et GEMON Alain pour CASTEIL ; BROC Robert, MONET Ludovic et WALTER Jean-Marie pour CORNEILLA DE CONFLENT ; CLAVERE Roger, GOZE Etienne, KRYZYK Georges et PINCHON Jean-Claude pour VERNET LES BAINS.

Monsieur Gérard CLAVERE transmet alors la présidence de cette séance au doyen d'âge parmi les conseillers communautaires titulaires présents en vue de l'élection du nouveau président à :

Madame MARTINETTO Claudette.

Le secrétariat de séance est confié au plus jeune parmi les conseillers communautaires titulaires présents, c'est à dire à Monsieur Jérôme CASES.

La présidente de séance explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires

ÉLECTION DU PRÉSIDENT :

Est candidat : Monsieur Henri GUITART

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Monsieur Henri GUITART ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et est installé.

Monsieur Henri GUITART déclare accepter d'exercer cette fonction.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

En référence aux statuts, article 9, le Bureau Exécutif est composé :

- du Président,
- de un ou plusieurs vice-présidents sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif (soit 3 vice-présidents pouvant être élus en Canigou Val Cady)

Election du 1er Vice-Président :

Est candidate : Madame MARTINETTO Claudette

Premier tour de scrutin : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Madame MARTINETTO Claudette ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente et déclare accepter d'exercer cette fonction.

Election du 2ème Vice-Président :

Est candidate : Madame JALIBERT Brigitte

Premier tour de scrutin : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Madame JALIBERT Brigitte ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} Vice-Présidente et déclare accepter d'exercer cette fonction.

Election du 3ème Vice-Président :

Est candidate : Madame CASES Juliette

Premier tour de scrutin : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Madame CASES Juliette ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3^{ème} Vice-Présidente et déclare accepter d'exercer cette fonction.

La séance est levée à 19 heures.